

Vivre à

Quetigny

AVRIL/MAI 2017 | N° 192

Plan Local d'Urbanisme

L'identité de Quetigny respectée

p.13



Petite enfance

**Un nouvel équipement
va voir le jour** p.6



Tranquillité publique

L'affaire de tous p.10



Carnaval

La ville en fête p.18

La page facebook
Vivre à Quetigny
a dépassé
les
1 000 fans



1 000 *mercis !*

N° 192



au quotidien

4 Biodiversité : des nichoirs à mésanges installés dans la ville, cartes nationales d'identité : ce qui a changé, de la Communauté Urbaine à la Métropole, fiscalité : une hausse modérée



actualités

6 Le nouvel équipement petite enfance se dessine

7 Les écoliers s'attaquent au gaspillage alimentaire

8 Jobs d'été, c'est parti !

9 La Ville agit pour l'autonomie des jeunes

10 Tranquillité publique : des moyens d'actions à investir davantage

11 Emploi : 2 nouveaux dispositifs d'accompagnement pour les demandeurs d'emplois

12 Bientôt un rucher municipal à Quetigny



dossier

13 PLU : une feuille de route pour l'avenir de Quetigny



dans les quartiers

17 Les travaux près de chez vous

associations

18 Un carnaval à succès

20 Mon voisin est sorti de l'ombre

21 Jumelage : la vision de la coopération du nouveau maire de Koulikoro

culture

22 Déambulation urbaine avec « La Petite fabrique »

23 Festival En Quet'd'ailleurs : la 2^e édition affine sa programmation

ville pratique

24 Tribune libre

25 Les permanences de Château-Services

26 Les infos pratiques : les élus à votre écoute, collecte des encombrants : des dates de dépôt à respecter, un simulateur en ligne pour évaluer vos droits en matière de prestations sociales



« Vivre à Quetigny-Magazine »
Mairie de Quetigny - 21800 Quetigny
Tel : 03.80.48.28.30.

Courriel : communication@quetigny.fr
Directeur de la publication : Rémi Détang
Rédaction & photos :

Olivier Carisey, Nicolas Zucchiatti, Audrey Varanguin.

Design graphique et pao : Leloublanp.
Photogravure, impression : ICO Dijon
Distribution : ESAT « Le Mirande »
Dépôt Légal : 2^e trimestre 2017

La reproduction, même partielle,
du magazine est strictement interdite

www.quetigny.fr  Vivre à quetigny



Quetigny « se bouge » pour la jeunesse



« **L**es enfants et les adolescents d'aujourd'hui sont les adultes de demain. » Cette pensée résume à elle-seule notre grande responsabilité collective vis-à-vis des enfants et des jeunes.

Nous devons leur permettre de vivre une enfance heureuse et épanouissante, faire en sorte « qu'ils soient bien dans leur peau » et puissent grandir sereinement.

Nous devons aussi nous engager pour qu'ils deviennent des citoyens instruits et sensibles aux valeurs humanistes et républicaines qui sont le ciment de notre société.

Le nouvel équipement « petite enfance » qui s'élèvera bientôt dans le quartier des Huches, au cœur de la ville, symbolise notre attention pour les tout-petits et les moyens importants que nous consacrons à leur prise en charge (p.6).

Il formera aux côtés du centre de loisirs et de l'espace jeunesse « Pierre Desproges » également localisés aux Huches un véritable pôle Enfance & Jeunesse qui permettra de répondre aux besoins de 0 à 25 ans grâce notamment à des tarifs très abordables.

Les services seront organisés de manière à prévoir les mêmes interlocuteurs tout au long du parcours éducatif et ainsi créer une relation de confiance avec les enfants et leurs parents.


Le dispositif « génération médiateurs » – 30 nouveaux élèves formés au groupe scolaire des Huches – ou la lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école des Cèdres sont également de belles illustrations de cette volonté collective et partenariale (p.8).

Pour les ados, la Municipalité a décidé de financer à 100% la formation au BAFA et au BAFD sous réserve de certains critères : motivation, signature d'une convention d'engagement réciproque... et le dispositif « sac à dos » évolue sous une autre forme pour que les jeunes qui le souhaitent puissent partir en vacances en autonomie (p.9).

Nous travaillons activement pour permettre aux jeunes générations de s'épanouir à Quetigny et d'y rester vivre.

C'est le sens du Plan Local d'Urbanisme qui vient d'être adopté et du projet cœur de ville qui va bientôt voir le jour : « Faire évoluer Quetigny et construire de nouveaux logements pour conserver la qualité de vie pour tous et notre identité au sein de l'agglomération. » C'est aussi prévoir une ville plus écologique pour préserver l'avenir de notre planète et de nos enfants (p.13).

Je voudrais conclure en remerciant chaleureusement les associations qui ont permis - sous la houlette du Centre social et culturel Léo Lagrange - de proposer à tous les habitants un carnaval festif et endiablé le 25 mars dernier (p.18). C'est aussi cela Quetigny.



Rémi DÉTANG
Maire de Quetigny
Vice-Président du Grand Dijon

Nouvelles cartes d'identité

UNE PROCEDURE DESORMAIS BIOMETRIQUE

Jusqu'à présent, pour obtenir sa carte d'identité, il fallait se rendre à la mairie de son lieu de résidence avec les pièces et justificatifs requis pour constituer son dossier.

Depuis le 22 mars dernier, dans le cadre du plan «nouvelles préfectures », les demandes de délivrance ou de renouvellement de cartes nationales d'identité deviennent biométriques et pourront être déposées, à l'instar des demandes de passeports, dans les mairies équipées d'un dispositif d'accueil (1). En effet, comme pour les passeports, la nouvelle procédure exige de pouvoir prélever les empreintes digitales des administrés et de les associer à leurs dossiers. Comme pour les passeports également, les pré-demandes doivent être effectuées en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/> ou, à défaut, par formulaire Cerfa à retirer en Mairie.

A noter que l'enregistrement de la demande à la Mairie de Quetigny se fait uniquement sur rendez-vous.

Attention aux délais

A l'approche de la période estivale, synonyme de grands départs en vacances, il est vivement conseillé de préparer dès maintenant vos formalités administratives pour assurer votre voyage à l'étranger. En effet, les délais pour les prises de rendez-vous en Mairie et pour l'obtention du passeport mais aussi de la carte nationale d'identité sont particulièrement allongés à cette période de l'année. Comptez une quinzaine de jours pour un rendez-vous en Mairie et 6 à 8 semaines pour l'obtention de l'une de ces pièces administratives après validation en Préfecture.. N'attendez donc pas le dernier moment pour préparer vos vacances notamment à l'étranger. ✨

(1) – Arnay-le-Duc, Auxonne, Baigneux-les-Juifs, Beaune, Chatillon-sur-Seine, Chevigny-Saint-Sauveur, Chenôve, Dijon, Fontaine-les-Dijon, Is-sur-Tille, Liernais, Mirebeau-sur-Bèze, Montbard, Nuits-Saint-Georges, Quetigny, Saint-Seine-L'Abbaye, Semur-en-Auxois, Seurre, Talant.



Biodiversité

DES NICHOURS INSTALLES DANS LA VILLE

Dans le cadre de sa démarche de protection biologique, la Ville installe depuis plusieurs années des nichours dans ses parcs et écoles afin d'accueillir des mésanges charbonnières qui aident à lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires. Fabriqués en bois et régulièrement entretenus par les services municipaux, ces nichours sont réinstallés avant le printemps au moment de la nidification des mésanges qui, pour nourrir leur couvée, peuvent manger jusqu'à 500 insectes par jour dont un grand nombre de ravageurs qui abîment les arbres. Il s'agit d'un moyen naturel et biologique de lutte contre les chenilles processionnaires particulièrement urticantes qui s'attaquent aux pins noirs. Cette technique vient en complément des pièges à phéromones (par exemple pour les mineuses de marronniers) et réduisent l'intervention des services municipaux pour des coupes mécaniques de branches infectées. ✨



DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE A LA METROPOLE

Depuis février 2017, la Communauté urbaine du Grand Dijon remplit désormais les critères permettant sa transformation en Métropole. Une évolution justifiée notamment par le fait que Dijon a le statut de chef-lieu de la Région Bourgogne Franche-Comté et que le Grand Dijon possède un bassin d'emploi de plus de 400 000 habitants. Les élus du Grand Dijon ayant approuvé en assemblée le 6 mars dernier le principe même de cette transformation, il appartient désormais aux 24 communes du Grand Dijon et à leurs conseils municipaux respectifs de se prononcer sur l'adoption, par décret, de ce nouveau statut. Le Conseil Municipal de Quetigny a émis un avis favorable (23 pour, 5 abstentions, 1 contre) sur le projet de transformation de la Communauté urbaine du Grand Dijon en Métropole le 21 mars dernier. Pour le Maire et Vice-Président du Grand Dijon Rémi Dé-tang : « Il s'agit d'une nouvelle étape historique pour notre communauté de destin qui regroupe 24 communes. Le Grand Dijon avait besoin de cette évolution pour défendre ses capacités d'attractivité, de rayonnement et de dynamisme de son territoire au même titre que les autres capitales



Photo : Grand Dijon

régionales bénéficiant déjà du statut métropolitain. Ce nouveau statut renforcera l'intercommunalité et la solidarité entre les territoires qui représente un élément clé. Le Grand Dijon qui deviendra prochainement Dijon Métropole passe ainsi d'une logique institutionnelle à une logique de territoire avec de nouvelles compétences(1) et une exigence : celle de s'ouvrir aux autres collectivités. Il s'agit désormais de définir et co construire avec l'ensemble des élus un projet cohérent à l'échelle métropolitaine. ✨

(1) - A noter qu'il n'y aura pas de nouvelle compétence communale transférée.

+ 1% SUR LES TAUX COMMUNAUX EN 2017



Les taux de fiscalité pour la part communale ont été votés au Conseil Municipal et adoptés à la majorité le 11 avril dernier. Dans un contexte

de baisse conséquente de dotations de l'Etat, la Municipalité confirme sa volonté de maîtriser la pression fiscale avec une hausse modérée de 1% sur les taux d'imposition des 3 taxes directes locales. Un choix qui permet de maintenir un haut niveau de services aux habitants : soutien à la vie associative et culturelle, niveau d'investissement significatif notamment en matière de cadre de vie et d'espace urbain ou encore de rénovation de patrimoine (Voir VAQ N°191). En conséquence, l'augmentation de la part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière s'élèvera en moyenne à 5€ par an, pour chacune des taxes. Pour un appartement situé rue des Huches, cela représente une augmentation de 2€ environ. Pour un grand pavillon situé aux Allées Cava-lières, la hausse sera de 9€ par taxe environ.

Le produit attendu de la fiscalité directe est estimé à près de 5 millions d'euros. Les taux d'imposition applicables en 2017 sont les suivants :

- . Taxe d'habitation : 12,83%
- . Taxe foncière (bâti) : 21,18%
- . Taxe foncière (non bâti) : 63,14% ✨

Vous ne recevez pas Vivre à Quetigny

La Municipalité porte une attention toute particulière à la distribution du magazine municipal.

Ce support d'information est en effet destiné à tous les habitants.

Si vous ne le recevez pas, n'hésitez pas à le signaler rapidement auprès du service information de la Mairie (03.80.48.28.30) ou par e-mail : communication@quetigny.fr.

A noter que l'apposition de l'autocollant "Stop Pub" sur votre boîte aux lettres ne vous empêche pas de recevoir "Vivre à Quetigny".



Maison de la petite enfance

Les premiers pas **du projet cœur**



Fruit d'une importante réflexion entre la Ville et ses partenaires (CAF, Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Ville de Quetigny). Cette mobilisation partenariale a permis d'envisager la construction d'une maison de la petite enfance qui répond aux besoins des familles et qui est en cohérence avec l'ambition de la politique de la Ville. Arrimé à l'extrémité de la promenade piétonne du mail de la rue Pasteur en proximité avec le centre de loisirs des Huches François-Mitterrand, le futur équipement sera intégré à un pôle municipal de l'action éducative embrassant en un espace unique toutes les activités de la petite enfance. Les premiers coups de pioche sont attendus pour début 2018.

Calendrier & phasage prévisionnels :

Après un avis d'appel public à candidature qui a recueilli 37 propositions, la Ville a retenu 5 cabinets d'architectes appelés à remettre leurs projets qui ont été étudiés et auditionnés. A l'issue de cette procédure, c'est le cabinet dijonnais Topoïein studio qui a été retenu pour la réalisation de cet équipement complet petite enfance.



ur de ville



épartemental via la PMI) , le
 as de la future centralité de
 un projet d'établissement qui
 tique éducative de la Ville.
 ximité avec l'espace Pierre-
 ement préfigure l'émergence
 es les activités de 0 à 25 ans.

- **Septembre 2017:** la Ville accompagne le personnel pour construire et faire vivre le projet
- **Mars 2018:** début des travaux
- **Durée des travaux:** 13/14 mois
- **Mai 2019:** Livraison du bâtiment.

Restaurant scolaire des Cèdres

La chasse au gaspillage alimentaire

Si les écoles quetignaises ont déjà pris le virage du bio et des produits locaux dans les assiettes garantissant la qualité des produits, la Ville continue d'accompagner toute initiative en matière de développement durable. Elle soutient ainsi la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire initiée par 8 écoliers de l'école des Cèdres.

Il est 12h30, à l'école élémentaire des Cèdres, un groupe d'enfants se presse autour de trois composteurs à quelques pas du restaurant scolaire des Cèdres pour y déverser les restes des repas de la cantine. Un geste devenu un rituel depuis la rentrée qui permet de valoriser les déchets sur site au même titre que les foyers avec un composteur individuel.

Une sensibilisation au gaspillage alimentaire et au compostage

Pour Stéphanie Paternotte, animatrice du centre de loisirs et référente du projet : « Pour répondre à l'idée suggérée par les enfants, nous avons sollicité les ambassadeurs du tri pour nous accompagner dans ce projet. Un diagnostic a été réalisé : sur 90 repas servis chaque jour au restaurant scolaire, nous avons estimé que 5 kilos de déchets pouvaient être compostés. Finis les surplus, on essaie de maîtriser les quantités d'aliments y compris pour le pain et l'eau dans les assiettes.

Inauguration symbolique de la plateforme de compostage avec les petits ambassadeurs du tri des Cèdres



Pour favoriser les bonnes pratiques, la dimension éducative est également primordiale. Tout au long de l'année, les enfants ainsi que les personnels périscolaires dont Mireille Benoit, animatrice permanente, sont sensibilisés à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la réduction des déchets. Chacun joue le jeu et on observe qu'il y a des comportements responsables qui se mettent en place. A noter que le compost produit sera utilisé pour un jardin pédagogique ».

Une expérience pilote sur le site de l'école des Cèdres qui est appelée à être étendue à l'ensemble des restaurants scolaires de la ville. Un pas de plus vers un engagement éco-responsable réalisé en lien avec la démarche de développement durable et d'Agenda21 soutenue activement par la Ville depuis 2009. ✨



Prévention

30 nouveaux élèves médiateurs



Engagé depuis des années par la Ville et ses partenaires, le dispositif « générations médiateurs » est porteur d'un travail collectif de prévention contre la violence dont les jeunes sont souvent les auteurs, les témoins ou les victimes. Formés par l'association « Générations médiateurs » à la gestion des conflits, les enseignants, éducateurs, animateurs, parents d'élèves forment ensuite les élèves des écoles primaires à identifier les situations conflictuelles et à rétablir la communication entre les camarades impliqués.

Le 24 mars dernier, 30 élèves médiateurs du groupe scolaire Les Huches François-Mitterrand ont reçu leur diplôme en présence des élus, de la communauté éducative et des parents d'élèves.

Encouragés par la Municipalité dans tous les groupes scolaires de la ville, ce dispositif de médiation par les pairs porte ses fruits en améliorant le climat général. ✨

Rentrée scolaire

Inscrivez vos enfants du 9 au 16 mai



Les inscriptions scolaires pour la rentrée scolaire 2017-2018 – première inscription pour l'école maternelle, entrée au CP pour l'école élémentaire – seront prises du mardi 9 au mardi 16 mai. Elles s'effectuent sur rendez-vous sous la responsabilité du Maire par le directeur de l'école de votre secteur. Pensez à vous munir du livret de famille, d'un justificatif de domicile (facture EDF ou téléphone), du carnet de santé de votre enfant et d'un certificat de radiation si votre enfant a déjà fréquenté une autre école. Pour inscrire votre enfant, contacter les directeurs/trices d'écoles au numéros suivants :

Ecoles maternelles

. Aiguisons au 03.80.46.91.24

- . Huches François-Mitterrand au 03.80.71.98.03.
- . Fontaine aux Jardins au 03.80.71.98.05
- . Nelson Mandela au 03.80.46.31.67

Ecoles élémentaires

- . Aiguisons au 03.80.71.98.01
- . Huches François-Mitterrand au 03.80.71.98.02
- . Fontaine aux Jardins au 03.80.71.98.06
- . Cèdres au 03.80.46.03.75. ✨

TELEGRAMMES

> JOBS D'ÉTÉ

Jusqu'au 7 juillet, l'opération jobs d'été permet à des jeunes à partir de 17 ans de trouver un travail estival. Le Point information jeunesse de Quetigny relaie l'action du CRIJ de Bourgogne dans ses locaux (Espace Pierre-Desproges, 3 rue de l'Espace) pour les personnes intéressées qui peuvent bénéficier de conseils pour leur CV, leur lettre de motivation ou encore un entraînement à l'entretien d'embauche.

A noter qu'en période scolaire le



PIJ est ouvert de 14h à 17h30 (avril) et de 14h à 18h30 (mai). Vous pouvez également consulter les offres sur www.jobsdete-bourgogne.com.

> VACANCES D'ÉTÉ

La programmation des activités d'été en direction des 0 à 25 ans concoctée par la Ville et ses partenaires est en pleine préparation. Comme chaque année, l'ensemble des propositions sera regroupée dans un guide «spécial été», distribué dans chaque foyer quetignois fin mai/ début juin. Retenez dès à présent le **samedi 10 juin**, date retenue pour vos inscriptions à l'espace Pierre-Desproges, où le meilleur accueil vous sera réservé.

> CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à 20h30, en Mairie les mardis 23 mai et 27 juin 2017. Les réunions du Conseil sont publiques, ouvertes à tous les habitants qui souhaitent assister aux décisions prises par les élus. A noter que les comptes-rendus de conseils municipaux sont en ligne sur le site internet de la Ville : www.quetigny.fr.



Actions éducatives

La Ville agit pour l'autonomie des jeunes

Accompagner les jeunes dans leurs parcours citoyen, culturel, social... favorisant leur prise d'initiatives, leur responsabilisation et leur enrichissement personnel marque une volonté forte de la Ville et de ses partenaires et s'inscrit pleinement dans le Projet Educatif de Territoire de Quetigny.



Des animateurs qualifiés encadrent les activités des enfants

Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes, telle est la volonté de la Ville qui encourage leur autonomie dans la construction de leurs projets qu'ils s'agissent de loisirs ou d'engagement citoyen.

Une formation d'animation financée à 100%

La Ville a toujours participé au financement du BAFA ou BAFD permettant à des jeunes Quetignois d'obtenir une première qualification dans le domaine de l'animation, synonyme de premier engagement citoyen ou de première expérience professionnelle pour financer leurs études ou leurs loisirs. Moulay Jellal, adjoint à l'action éducative et au jumelage coopération précise : « au Conseil municipal de janvier, nous avons décidé de porter le financement de la Ville à 100% du coût global de la formation BAFA ou BAFD. Une convention est signée entre le jeune et la Ville où cette dernière s'engage à le recruter en priorité dans les structures d'accueils de loisirs sur une durée de 2 ans. En contrepartie, sur les périodes de vacances scolaires ou

extra-scolaires, le jeune doit s'engager à travailler pour la Ville ou pour une structure associative (CSC Léo Lagrange). Mais attention, ce financement n'est pas automatique. Avant de bénéficier de cette formation, le jeune est évalué sur ses motivations via un entretien, accompagnement et pratique réalisés par l'équipe de l'action éducative ». Ces jeunes sont rémunérés selon les conditions statutaires en vigueur après un stage pratique de 13 jours effectué bénévolement.

Des projets vacances en toute autonomie

La ville a décidé d'améliorer et d'amplifier ces dispositifs de soutien à l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans. Ainsi, le dispositif « sac à dos » évolue pour être au plus près des besoins de la jeunesse quetignoise. Un accompagnement complet est proposé pour l'organisation d'un séjour vacances matérialisée par une aide financière et/ou matérielle (prêt de tente, matériels camping, transport mini-bus...) Un jeune ou un groupe de jeunes qui veut organiser ses vacances en autonomie doit

prendre attache avec l'espace Pierre-Desproges pour des conseils, accompagnement, réservation d'activités et élaboration du budget prévisionnel.

Vers un guichet unique d'accueil éducatif

En décembre dernier, le Conseil municipal a voté à l'unanimité les orientations politiques et les ambitions du Projet éducatif de Territoire affirmant une volonté d'un parcours éducatif de qualité. Pour Moulay Jellal : « Cela nous conduit notamment à rendre plus accessibles les services de l'action éducative en direction des familles et des jeunes âgés de 0 à 25 ans par la création d'un guichet unique de l'éducation sur le site de l'espace Pierre-Desproges. A compter de mai, l'ensemble des services enfance, y compris le service des Cèdres y sera installé pour un accueil administratif unique et facile d'accès pour les familles. A moyen terme, un nouvel équipement petite enfance (voir page 6) verra le jour à proximité de l'espace Pierre-Desproges afin de renforcer, rendre plus lisible et cohérent le pôle éducatif de Quetigny ». ✨



Tranquillité publique

Qui fait quoi ?

Après l'organisation en 2016 de 14 réunions de quartier favorisant l'échange entre les habitants et la Municipalité, le Maire s'était engagé à poursuivre les débats au cours de réunions publiques thématiques afin d'approfondir des sujets de vie quotidienne. Après une première réunion consacrée au compteur Linky, la Ville a réuni une centaine d'habitants le 15 mars dernier pour évoquer « la tranquillité publique : qui fait quoi ? » avec la participation du sociologue Laurent Micchielli.

Le Maire Rémi Détang a rappelé sa volonté d'échanger le plus régulièrement possible avec les habitants. « Ma conception de mes fonctions de Maire est d'aller à la rencontre des habitants » Et d'enchaîner sur la thématique du jour : « La tranquillité publique est un droit fondamental. Elle ne recouvre pas seulement les incivilités mais aussi les violences conjugales, fugues, addictions, conflits de voisinage... qui renvoient à des dispositifs de prévention, dissuasion, médiation. Le maire n'a pas tous les pouvoirs mais il a la responsabilité de coordonner les différentes actions de tranquillité publique. C'est le rôle du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ».

Une formule de réunion originale.

Cette réunion s'est déroulée en 3 temps avec l'intervention du sociologue présentant les problématiques de tranquillité publique, un échange autour de quatre tables rondes animées par les membres du CLSPD (1) et portant les thématiques de la tranquillité publique, du logement, du social et de l'éducation et du transport et enfin une synthèse des préoccupations dégagées lors des débats. Une formule de débat appréciée qui a permis d'identifier différentes situations de troubles à l'ordre public, d'engager des pistes de réflexion pour les atténuer mais aussi de faire le point sur les dispositifs de prévention existants.

Des situations d'insécurité identifiées

Emanant des habitants lors des réunions de quartier, différents constats ont été pointés par le sociologue Laurent Mucchielli. Comme partout ailleurs, Quetigny n'échappe pas aux problèmes de délinquance (vols, cambriolages, trafic de drogue, squat de hall et de cave...) aux problèmes de sécurité routière (vitesse excessive) et de sécurité piétonne (deux roues sur les trottoirs), aux nuisances sonores (conflit de voisinage, intolérance), aux perturbations de circulation autour des écoles, au regroupement de jeunes (bruit, petites dégradations)... auxquels il faut ajouter une méconnaissance du rôle des institutions (qui fait quoi ?).

La proximité : la condition de réussite pour atténuer les problèmes

Loin de sous-estimer les problématiques de tranquillité publique survenant à Quetigny, le sociologue a dévoilé quelques pistes de réflexion en insistant sur les moyens d'actions à investir davantage. « Un élément majeur de solution est la proximité qui repose sur la connaissance la plus fine du territoire et la connaissance des personnes. Loin de régler tous les problèmes, c'est ce qui va permettre de les atténuer. Face à une société toujours plus anonyme et individualisée, au chômage de masse frappant particulièrement les jeunes des quartiers populaires, aux dégradations des normes collectives, au niveau de l'échec scolaire 1^{ère} cause de délinquance juvénile..., il nous faut réfléchir à ce qui peut nous permettre de sortir du rôle de perpétuel pompier pour éteindre des incendies sans fin. Chacun d'entre nous peut essayer de mieux se connaître pour nous réarmer et nous rendre plus fort et solidaire face aux problèmes ». ✨

(1) - Rôle du CLSPD

Réuni une fois par mois en Mairie et coordonné par le 1^{er} Adjoint, le CLSPD permet un échange permanent d'informations entre les acteurs de la tranquillité publique et des réponses concrètes aux situations de délinquance et d'incivilités. Y participent les élus, le délégué du Préfet, la gendarmerie, la police municipale, l'association Grand Dijon Médiation, la prévention spécialisée Acodège, les assistantes sociales du Conseil Départemental, le collège Jean-Rostand, Scic Habitat Bourgogne, Kheolis, les services de la Ville (solidarité, actions éducatives et coordonnateur CLSPD).



Retour à l'emploi

Des dispositifs d'accompagnement encouragés par la Ville

Après la réactivation du service municipal « Agir pour l'emploi » et la mise en place d'un partenariat actif de recrutement avec Pôle emploi et les entreprises locales, deux nouveaux dispositifs d'accompagnement à un retour vers l'emploi portés par la Ville et ses partenaires voient le jour pour soutenir les projets professionnels des demandeurs d'emplois quetignois.



Le dispositif préparation aux entretiens d'embauche a été présenté en mars dernier aux Quetignois

Si le contexte de l'emploi tend un peu à s'améliorer ces derniers mois, l'intégration des demandeurs d'emplois reste difficile à Quetigny comme ailleurs. C'est pourquoi, la Ville et ses partenaires multiplient les initiatives pour permettre à ces hommes et à ces femmes de retrouver le chemin de l'emploi et, qui plus est, dans leur ville.

Du nouveau pour la création d'entreprise

Après un départ fulgurant (jusqu'à 50 000 créations d'entreprise par mois), l'auto-entreprise qui permet de démarrer une activité à son compte marque le pas en raison de démarches administratives complexes, de manques de fonds, de soutien et de suivi dans les projets. C'est pourquoi la Ville et ses partenaires mettent en place un projet « J'entreprends à Quetigny », véritable parcours du créateur, destiné à faciliter les démarches et à accompagner les porteurs de projets.

Un accueil unique pour les porteurs de projets

Destiné aux Quetignois ou aux personnes extérieures souhaitant créer une entreprise à Quetigny, un accueil avec une permanence d'experts et conseillers est créé en lien avec le ser-

vice municipal « Agir pour l'emploi » afin d'offrir un accompagnement et un suivi personnalisé dans les différentes démarches et étapes de la création. Accompagnement individualisé, élaboration d'un business plan, accès aux financements, formation à la gestion... seront autant d'aides et de conseils apportés par une quinzaine d'organismes et des professionnels de la création d'entreprises expertes en matière économique, financière, juridique, sociale et marketing. A cela s'ajoute le principe d'un tutorat pour chaque porteur de projet. Bref, tout pour réussir et rassurer les demandeurs d'emploi qui veulent se lancer dans un projet de création d'entreprise et donc d'emplois sur la commune.

Coller aux exigences des entreprises

Autre dispositif pour les demandeurs d'emplois quetignois, une solide préparation aux entretiens d'embauche dans les métiers de la restauration rapide, du commerce et de la grande distribution particulièrement développés à Quetigny, mise en place par la MDEF, la Mission locale, Pôle emploi, le CESAM, le PLIE et le service municipal Agir pour l'emploi. Soutenue par la Ville et 16

entreprises locales, cette initiative a pour objectif d'inscrire durablement les bénéficiaires dans un emploi de proximité. Durant 3 mois, succéderont aux phases d'accueil et de diagnostic destinées à élaborer un parcours adapté et individualisé, un stage d'immersion dans une entreprise locale partenaire et deux parcours possibles : soit une certification cléA (connaissances et compétences professionnelles attendues par l'employeur), soit une formation qualifiante ou un emploi direct. Une dizaine de demandeurs d'emplois intéressés par ce socle de compétences et ces emplois de premier niveau bénéficient de ce dispositif « tremplin » qui répond au mieux aux exigences des employeurs locaux. ✨

Pour tous renseignements

Pour les porteurs de projets / création d'entreprises :

Agir pour l'emploi

22 avenue du Château
au 03.80.48.41.10.

Pour la préparation
aux entretiens d'embauche,
contacter la Mission Locale,
le PLIE ou Pôle emploi.



Bilan Agenda 21

Et maintenant ?

Réuni le 7 mars dernier, le comité de pilotage de l'Agenda 21 auquel participent de nombreux partenaires a fait le bilan du programme d'actions de Quetigny voté en 2013 par les élus. Ces trois années d'actions en faveur du développement durable dans notre ville sont porteuses de progrès et ouvrent une nouvelle ère pour la poursuite de cette démarche.

De 2013 à 2016, la première phase de l'Agenda 21 a permis de réaliser la moitié des actions programmées, de faire évoluer les pratiques des services municipaux en matière d'énergie et de biodiversité, de conventionner avec de nombreux partenaires et de développer de nombreuses animations à l'éducation du public au développement durable. Ainsi, en 2016, pas moins de 87 événements ont permis de toucher plus de 900 habitants.

La deuxième phase de l'Agenda 21 qui s'ouvre et s'inscrit en 2017 et 2018 servira à la fois à compléter et finaliser la réalisation du plan d'actions en faveur du développement durable et à préparer la réflexion du devenir de l'Agenda 21 de Quetigny à partir de 2019. A suivre. ✨

Projet de rucher municipal

Appel à un référent apiculteur



Si Quetigny compte déjà quelques ruchers sur son territoire (particuliers, jardins familiaux, lycée agricole), la Ville souhaite s'équiper d'un rucher municipal avec pour objectifs de se doter d'un outil pédagogique sur le thème de la biodiversité à destination notamment des publics jeunes et d'offrir cette production locale de miel lors d'événements sur la ville. Positionné entre les ateliers municipaux et la chaufferie urbaine sur une parcelle qui accueille des plantations mellifères productrices de beaucoup de pollen, ce futur rucher municipal devrait compter à terme entre 3 et 6 ruches.

Pour mener à bien ce projet, la Ville sera accompagnée par l'association SAGE (Sauvegarde des Abeilles Gardiennes de l'Environnement) pour des animations pédagogiques et le suivi technique et scientifique avec les autres ruchers urbains de l'agglomération.

La Ville recherche également un référent qui possède des connaissances en apiculture afin d'assurer un suivi de la production des ruches et pourrait être accompagné d'autres bénévoles sur la commune.

Renseignements :

Benoît Kubiak au 06 99 71 93 56, bkubiak@quetigny.fr ✨

Eclairage LED

pour la Halle des Cèdres

Quetigny fait preuve d'innovation en matière d'économie d'énergie avec la mise en place d'un outil financier interne : le fonds climat (Voir VAQ N°191) qui permet de dégager des moyens financiers pour réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Financé à hauteur de 37 000€ TTC par ce dispositif, le centre sportif couvert Les Cèdres a ainsi bénéficié d'un changement complet d'éclairage avec le remplacement de 41 lampes incandescentes en led.

Economie d'énergie et réduction de charges.

Ce passage en led permet à la Ville de réduire la puissance installée de 16 400 Watts à 5 125 Watts pour un éclairage équivalent, voire meilleur dans certaines conditions



d'usage. Autres particularités destinées à réduire les consommations d'électricité, cet équipement bénéficie de 3 zones d'éclairage modulables utilisées soit en pleine puissance en norme compétition, soit à 50% de sa puissance pour les entraînements sportifs. Cela peut paraître anodin mais cette disposition hors compétition permet de diviser la consommation d'énergie par 10 sans perte de luminosité. De plus, comme pour les terrains de foot voisins, le dispositif est équipé d'une horloge qui permet un éclairage programmé en fonction de l'utilisation de la salle.

Enfin, la Ville accompagnera les usagers pour mieux appréhender le fonctionnement de nouvelles installations électriques (affichage technique et présentation individuelle pour chaque association). L'économie d'électricité ainsi réalisée devrait rembourser l'investissement en 4 ans. ✨



Plan Local
d'Urbanisme



PLU de Quetigny

Une feuille
de route
pour
les 10 prochaines
années

Révision du PLU

L'identité de Quetigny respectée



Approuvé par le Conseil communautaire du Grand Dijon le 30 mars dernier, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Quetigny est le fruit d'un long travail de révision engagé depuis 2012 et accompagné d'une importante concertation qui fixe la feuille de route de l'évolution de notre ville pour les 10 ans à venir. Reconnu pour sa capacité à anticiper les enjeux de demain dans le respect de l'identité de Quetigny, il inspire désormais le travail en cours d'élaboration du PLUiHD (1) du Grand Dijon. Traduisant une volonté forte des élus, il a été présenté au Conseil municipal du 21 mars dernier par Jean-Marie Vallet, 1^{er} adjoint au Maire délégué au patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique.

Pourquoi la Ville a engagé une procédure de révision de son PLU en septembre 2012 ?

« En 2012, un certain nombre de points rendait cette révision nécessaire. Il fallait en premier lieu s'assurer de la compatibilité de notre PLU avec les documents supra-communaux notamment le SCOT du Dijonnais et le Plan de Déplacement Urbains du Grand Dijon. Il fallait aussi intégrer les enjeux de développement durable et de limitation de la consommation foncière. En relation avec l'arrivée du tramway en 2012, il convenait de favoriser l'évolution du centre-ville en définissant et créant les conditions d'une nouvelle centralité. A cela s'ajoutait la nécessité d'engager des travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité de l'habitat collectif en abordant les questions de matériaux et de palette couleurs. Enfin, engagée dans une démarche Agenda21 et intégrée au plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon, Quetigny se devait d'en trouver une traduction dans son PLU, notamment dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ».

Quelles sont les grandes lignes du PADD et ses traductions réglementaires ?

« Les études et réflexions engagées par la Ville ont permis d'élaborer un PADD qui s'organise autour de deux axes majeurs : développer un éco centre-ville et limiter l'étalement urbain, poursuivre le développement de la ville équilibrée. Renouvellement urbain, préservation des espaces agricoles et naturels, valorisation du patrimoine bâti, végétal et paysager du territoire, maintien d'une ville de 10 000 habitants, développement économique, de l'habitat durable, amélioration des pratiques de mobilité et de la couverture numérique... sont autant de priorités. Ces orientations du PADD ont été traduites réglementairement (règlement et zonage) et seront mises en œuvre dans 4 orientations d'aménagement et de programmation : affirmer une nouvelle centralité, restructurer la porte ouest du centre-ville, trame verte et bleue confirmant la ville paysage et énergie / climat affirmant les fondements de la ville durable. Ce long processus s'est achevé à l'automne par une dernière phase de consultation publique (voir page 16) ».

Diriez-vous que l'identité de Quetigny est le fil rouge de l'élaboration de ce nouveau PLU ?

« Absolument. L'identité de Quetigny repose sur des valeurs humanistes et solidaires, sur le principe d'une ville verte et aérée. Son slogan fondateur « un logement, un arbre, un emploi » illustre la nécessaire mixité de fonction de la ville. Son niveau de population autour de 10 000 habitants anticipé dans le schéma directeur de la ville nouvelle fait également partie de ses fondements. C'est le respect de cette identité et sa nécessaire adaptation aux enjeux d'aujourd'hui qui ont guidé notre réflexion et l'élaboration du PLU à travers le PADD. Permettre à ceux qui éprouvent des difficultés sociales de pouvoir bénéficier d'un éco centre-ville n'est pas un engagement à la légère et repose sur une volonté politique ancienne et renouvelée. L'affirmation d'une centralité est d'ailleurs une question ancienne puisque le PLU de 2006 évoquait déjà l'obligation de répondre aux problèmes liés à cette place centrale qui ne remplissait que partiellement son rôle. L'arrivée du



Photo : 4.Vents

tramway et les enjeux environnementaux ont renforcé la nécessité d'une évolution urbaine qui trouve sa traduction dans le PLU ».

A l'heure de l'émergence d'un PLU d'agglomération, ce PLU est-il bien celui de Quetigny ?

« Aujourd'hui, nous considérons que notre PLU apporte des réponses pertinentes pour affirmer l'identité et la vitalité de notre ville au sein d'une agglomération qui évolue également. Je souligne qu'au moment où la communauté urbaine du Grand Dijon s'engage dans l'élaboration de son PLUiHD, notre PLU est une des pierres angulaires de ce travail. En effet, les thématiques abordées dans la phase diagnostic du PLUiHD sont celles-là même qui ont porté l'élaboration de notre PLU qui, quoi qu'en disent certains, est exemplaire. Alors oui, cette réflexion nourrie ateste, s'il en était besoin, que ce PLU est bien celui de Quetigny et non une pâle copie d'un document d'urbanisme ».

Certains s'inquiètent de l'impact sur les espaces verts et les terres agricoles ?

« Aucun espace vert urbain ne sera impacté. Les concepteurs de la centralité développent d'ailleurs le concept de « chambre paysagère » pour identifier les concepts de l'urbanité de notre ville et proposent la création d'une nouvelle chambre paysagère au cœur

même de la centralité. Les classements prévus dans le zonage préservent les différents espaces verts urbains en reconnaissant leur identification de parcs urbains. Enfin, nous limitons l'étalement urbain en rendant 50 ha à l'agriculture afin de répondre de manière forte et concrète aux enjeux des lois Grenelle ».

D'autres s'alarment de la «bétonisation» du centre-ville ?

« La construction de 400 logements permettra de maintenir la population quetignoise à 10 000 habitants ; enjeu majeur pour nos finances et l'équilibre de notre cité. La densité prévue au centre-ville n'excède pas celle existante de la place centrale. En fixant une hauteur maximale de bâtiment, nous répondons à l'urbanisme du projet (bâtiments signaux) et nous protégeons l'évolution de la ville pour le futur. Situés à proximité des transports publics au cœur des circulations douces de la ville, ces nouveaux logements offriront de nouvelles possibilités aux habitants – notamment les plus jeunes et les plus âgés – pour rester vivre à Quetigny. Modernes, dotés d'ascenseurs, accessibles, ces nouveaux logements devront être ainsi adaptés aux besoins mais aussi permettre d'accueillir de nouveaux habitants, condition indispensable pour maintenir le niveau de population et revitaliser la vitalité des tissus social, scolaire et associatif ».

D'autres atouts pour le cœur de ville ?

« La réalisation d'un nouvel équipement d'animation culturelle, la construction prochaine d'un nouveau multi accueil permettront de répondre à la nécessité de mixer les fonctions. Conforter le commerce de proximité et les services, notamment les professionnels de santé sont autant d'objectifs servis par le PLU et le projet cœur de ville qui contribuent à faire émerger un éco-centre-ville pour tous ».

Au final, que produit ce nouveau PLU pour Quetigny ?

« Il porte en lui tout ce qu'a toujours porté cette ville : une utopie au service de l'homme car comme le disait l'ancien maire Roger Rémond, il s'agit de faire vivre une ville pour et par les hommes et les femmes. Ainsi, permettre la proximité avec les habitants pour garantir leur tranquillité et leur sécurité, leur permettre de se connaître pour mieux se reconnaître, favoriser le pouvoir d'agir de chacun et dynamiser l'action collective, tenter de contribuer à la protection de notre planète participent de cette utopie renouvelée dans le cadre d'une nouvelle urbanité dont ce PLU est porteur ».

(1) - Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat – Déplacements actuellement dans sa phase diagnostic. Des panneaux d'exposition sont actuellement visibles en Mairie.

Enquête publique

Une réponse détaillée aux observations des habitants

Phase finale de la procédure de révision, l'enquête publique s'est déroulée du 27 septembre au 27 octobre 2016. 17 personnes se sont présentées aux permanences du commissaire enquêteur et 11 d'entre elles ont consigné des observations. Une réponse détaillée aux 14 observations regroupées par thème a été apportée par le Grand Dijon dans son courrier de réponse au PV du commissaire enquêteur.

D'un point de vue synthétique, il a été répondu les éléments suivants :

. Sur les questions de hauteur de bâtiments

Le projet urbain est dorénavant suffisamment bien défini pour renseigner l'article 10 secteur UCr (habitat collectif) et fixer une hauteur maximale de 27 mètres. Cette hauteur se justifie par les 2 immeubles signaux du projet Cœur de ville de gabarit R+7 (en partie) s'inscrivant dans le même gabarit que les bâtiments de la place centrale Roger-Rémond.

. Sur la densification et le nombre de logements à construire

L'objectif municipal est le maintien de 10 000 habitants à l'horizon 2025. Afin d'y répondre, et au regard de la diminution de la taille et du desserrement des ménages, il est nécessaire d'envisager la production de 400 logements. Il seront produits au sein de l'enveloppe urbaine de Quetigny, excluant ainsi toute consommation de terres agricoles et d'espaces naturels.

. Sur la protection des espaces verts

Les classements des parcs Henri-Détang et des Cèdres assurent leur protection et leur pérennité ainsi que celle de la plaine des Aiguisons, respectant l'esprit historique de « parc habité » de Quetigny. Le bois de Mirande est pour sa part classé en « espaces boisés classés » qui interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements.

. Sur l'éco Parc Dijon Bourgogne PAED

La ZAC a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par le Préfet et il n'est pas possible de la remettre en cause lors de la révision du PLU. Son maintien permettra de disposer de réserves foncières pour le développement d'activités.

. Sur la protection des terres agricoles, suite à une question portant sur la zone Ax de 20 ha au lieu-dit « Sur la Fontaine Couternon »

Le secteur Ax, zone agricole, ne constitue pas un frein au développement de l'activité agricole. Il permet d'engager une réflexion sur les usages qui y seront autorisés à long terme. Les 50 hectares ainsi « rendus à l'agriculture » témoignent d'une prise en compte du volet « développement durable » en limitant l'étalement urbain et en répondant ainsi aux enjeux des Lois Grenelle.

. Sur le devenir de la zone commerciale

Avec plus de 260 enseignes et 122 000 m² de surface commerciale, elle est le 1^{er} pôle commercial de l'agglomération et constitue le principal moteur de développement économique de la commune. Sa possible densification et/ou requalification ne pourra se conduire que dans le cadre d'une réflexion globale métropolitaine, qui intègre des problématiques telles que la multifonctionnalité de la zone, le foncier, la mobilité, la requalification architecturale et paysagère, ... en collaboration avec les acteurs économiques. ●

DU POS AU PLU, À VOS RÉVISIONS !

Du Plan d'Occupation des Sols (POS) au Plan Local d'Urbanisme (PLU), voici les grandes dates des différentes révisions de ces documents d'urbanisme qui ont modelé le paysage urbain de Quetigny.

POS

- . Approuvé par arrêté préfectoral le 7 juin 1979
- . Dernière révision générale approuvée par délibération du Conseil municipal le 10 janvier 2006.

PLU

- . Mise à jour par arrêté municipal du 16 avril 2007
- . Modification approuvée par délibération du Conseil municipal le 5 février 2008
- . Dernière modification approuvée par le Conseil municipal le 17 avril 2012
- . 18 septembre 2012 : lancement de la révision par le Conseil municipal
- . 18 novembre 2015 : débat PADD en Conseil municipal
- . 26 mai 2015 : compétence communautaire, reprise de la procédure du Conseil municipal
- . 26 mars 2016 : bilan de la concertation et arrêt du projet par le Conseil communautaire
- . 30 mars 2017 : adoption du PLU au Conseil communautaire.

Organisation d'une large concertation

Etroitement associée à la révision du PLU, l'organisation d'une large concertation a permis :

- 3 réunions du comité consultatif en 2013
- 3 réunions des Personnes Publiques Associées entre 2013 et 2015
- 4 séances plénières du Conseil Municipal entre 2013 et 2015
- 8 réunions publiques entre 2013 et 2015
- 1 exposition en Mairie depuis 2013
- 2 permanences spéciales en Mairie en 2016
- 1 enquête publique en 2016.



Les aménagements dans les quartiers

Des travaux sont réalisés dans différents quartiers de la ville. La Municipalité entretient son patrimoine pour une meilleure qualité de vie.

Château des Cèdres **PRÊT POUR L'ACCUEIL DU SECOURS POPULAIRE**



Destiné à accueillir prochainement les bénévoles et les usagers du Secours populaire, le Château des Cèdres a enregistré que l q u e s a m é n a g e -

ments réalisés par les services municipaux. Des blocs sanitaires ont été supprimés pour laisser place à un local de rangement et les accès au bâtiment ont été rendus totalement autonomes par rapport au groupe scolaire voisin. Enfin, une rampe d'accès a été créée pour les personnes à mobilité réduite. Coût de l'opération : 9 700€ TTC.

Eclairage public

LE PARC DU GRAND CHAIGNET PASSE EN LED

Une importante rénovation de l'éclairage public a été réalisée dans le parc du Grand Chaignet. Afin de sécuriser davantage cet espace la nuit, il est procédé au remplacement



de 28 mâts d'éclairage plus performants et résistants. Par ailleurs, comme à chaque renouvellement d'éclairage public, la Ville a équipé ces mâts de lampes led afin de réaliser des économies d'énergie et alléger sa facture énergétique. Coût de l'opération : 33 800€ TTC

Patrimoine communal

AMÉNAGEMENTS DIVERS

Afin de faciliter le stationnement temporaire des livraisons et ne pas gêner la circulation, une aire sécurisée a été créée sur le parvis de la Mairie pour un coût de 1 500€ TTC. Par ailleurs, afin de faciliter le travail des services, un quai de déchargement a été réalisé aux ateliers municipaux permettant aux engins la



dépose de matériaux et détritux végétaux dans des bennes. Des alvéoles ont également été créées pour stocker des matériaux tels que du concassé, gravât, sable. Coût de l'opération : 31 400€ TTC. Enfin, un ancien logement de fonction est en cours de rénovation (peintures, mise aux normes électricité, réfection des sols, salle de bain et cuisine) afin d'être transformé en logement d'urgence pour l'accueil de familles ayant perdu leur toit accidentellement. Coût de l'opération : 4 300€ TTC. Parallèlement, le Secours Populaire intégrant le Château des Cèdres, la Ville cèdera les 2 logements de fonction occupés jusqu'alors par l'association. Côté patrimoine scolaire, la Ville a renforcé la mise en sécurité des armoires électriques avec coupure automatique des VMC en cas d'incendie dans tous les groupes scolaires pour un coût de 2 250€ TTC.

DÉCORS ET VOIRIE

Comme annoncé dans le précédent numéro, un nouveau décor prend place progressivement sur un rond-point de la zone commerciale (angle Grand Marché/ Chalands). Evoquant un grand huit, ce décor composé de métal et de bois sera agrémenté de plantations et vivaces annuelles pour un coût de 7 500€ TTC. Par ailleurs, un cheminement piétonnier



reliant l'école municipale de musique, de danse et des arts à la station tram Grand Marché a été entièrement refait en enrobé et prolongé d'une centaine de mètres afin de faciliter l'accès piéton aux structures culturelles de la ville (EMMDA, Mendès, Bibliothèque). Coût de l'opération : 11 100€ TTC. Enfin une borne d'accès automatique a été installée à l'entrée de la place Abbé-Picard permettant l'accès des véhicules de gros volumes (12 500€ TTC).

Elagage

SÉCURITÉ ET ESTHÉTISME

Les services municipaux mènent régulièrement des campagnes d'élagage sur le patrimoine arboré de Quetigny qui compte plus de 8 000 arbres. C'est durant la période hivernale que les interventions sont les plus intenses soit pour sécuriser des espaces, soit pour



entretenir et embellir les arbres. Dans le quartier de la Fontaine aux jardins, 210 érables ont été entretenus (nettoyage et aération de l'arbre, suppression des bois morts) rues des Erables et des Charrières auxquels s'ajoute la restructuration de 60 érables boules le long de la coulée verte. Une opération a également été conduite dans le parc Henri-Détang. A noter que la Ville a une attention particulière pour sécuriser les espaces des groupes scolaires avec des campagnes régulières notamment dans le parc arboré de l'école des Cèdres.

Carnaval

Des héros sous

Le rendez-vous était donné. Et les Quetignois bien présents pour s'amuser. Des stands animés, un défilé coloré et un final enflammé, le tout sous un soleil radieux, a ravi le public accueilli par la bonne humeur des quelques 70 bénévoles et organisateurs présents. Maquilleuses et maquilleurs inspirés, orgie de gâteaux et barbe à papa, jeux et poneys, spectacles et démos vitaminées, batailles de confettis, nuage de ballons au-dessus du Grand Chaignet... ont mis des paillettes plein les yeux des super-héros présents (le thème du carnaval cette année).



Les associations organisatrices sont le Centre Social et Culturel Léo Lagrange, l'Adiphac, AHVVES, ORE, les Jardiniers, les Vendangeurs. Avec la participation du Centre équestre des Allées cavalières, des Bisoutanou's, d'AUDACE, de l'espace socioculturel Acodège, des sections du CSCLL (Zumba, country, Agnès Berthet professeure de théâtre), de particuliers et la présence de la Protection civile. Avec le soutien logistique et matériel de la Ville de Quetigny.



le soleil



Plus de photos
sur quetigny.fr
rubrique actualités
et sur le facebook
Vivre à Quetigny



Mon voisin sort de l'ombre

Sculptant la terre ou le bois, collectionnant les calculatrices ou les modèles réduits de voitures, modélisant des paysages ferroviaires, des avions ou des batailles militaires, peignant ou photographiant des objets et perspectives de Quetigny et de Navarre, cousant et réalisant paniers, scrapbooking ou encadrements d'art... Les Quetignois qui le désiraient ont participé à un moment à la croisée des passions : l'exposition «Mon voisin sort de l'ombre» organisé par l'ARFAJ (Association des Résidents de la Fontaine aux jardins) et le CSCLL (Centre Social et Culturel Léo Lagrange) les 11 et 12 mars derniers. L'ARFAJ, forte de ses 40 années d'existence et présidée par Michel Commaret, a reconduit cette

opération déjà initiée dans le passé et qui a de nouveau suscité l'intérêt.

Un beau week-end qui a permis à plus d'une vingtaine de particuliers de montrer le fruit de leur travail et de partager avec d'autres Quetignois venus librement visiter et rencontrer... leurs voisins, parfois. ✨



AGENDA ASSOCIATIF

> AVRIL

Samedi 29

30 ans de l'ASQ Boxe française, à 18h à l'espace Mendès-France

> MAI

Jeudi 11

Excursion Saint-Fargeau/Guédelon de l'IURRAD

Jeudi 18

Collecte de sang de 15h à 19h30 à l'espace Mendès-France

Samedi 20 et dimanche 21

Bourse aux livres de la CSF, salle Nelson-Mandela

Lundi 29

Soirée «Je vous invite ce soir» par AHVVES à partir de 16h30 à l'espace Mendès-France

> JUIN

Du vendredi 26 mai au lundi 5

exposition Cousi patch/atelier bois CSCLL, salle Nelson-Mandela

Samedi 3

Fête de la Nature de 14h à 19h et soirée festive à 20h aux Jardins familiaux

Samedi 10

Fête du Jeu, de 14h à 18h30, cour et jardin du château de la Motte

TELEGRAMMES



> UNE ÉQUIPE RENOUVELÉE À L'AMICALE POUR LE DON DU SANG

Marc Bonnin, actif depuis 1977 dans le milieu associatif, souhaite se consacrer à cette cause et succède à Bernard Dubief qui fut pendant 20 ans le président du comité local. Le trésorier, Maurice Mathieu, en poste pendant le même temps, laisse place à Véronique Weisse. Gisèle Léveillée (secrétaire), Liliane Carré Denis, Martine Bonnin, Didier Gérard (1^{er} vice-président) et Marc Binggeli font également leur entrée comme adhérents bénévoles. L'Amicale organise 6 collectes par an et 2 au lycée agricole. Le public est attendu nombreux **jeudi 18 mai à partir de 15h à l'espace Mendès-France**. Comme le rappelle le nouveau président «Sang donné = vie sauvée». Il faut savoir qu'un don prend seulement 45 minutes..

> DES BOXEUSES DE PLUS EN PLUS NOMBREUSES



Photo : ASQ

L'ASQ Boxe française «La Savate», qui a lancé il y a 6 ans des entraînements réservés aux filles et femmes chaque jeudi, a vu son nombre d'adhérentes passer la barre des 50 cette année. Elles sont 57, ont entre 12 et 63 ans et sont en moyenne 20 à 25 à chaque cours pour suivre le programme composé de renforcement musculaire, cardio, self défense et relaxation. Les combats sont féminins et mixtes. Renseignements auprès d'Yves Vincent au 06 98 33 99 96.

> LES ORIENTEUSES QUETIGNOISES OCCUPENT LE PODIUM

Les Quetignaises de l'ASQ Course d'orientation ont survolé les championnats de ligue de Bourgogne - Franche-Comté format longue distance qui se sont déroulés dans la Nièvre fin mars. Sur un circuit rapide, assez dégagé, Lilou Parigot, Clarisse Paggi et Maribelle Henki ont franchi la ligne d'arrivée en tête et dans cet ordre pour décrocher les 3 premières places en jeu. Un podium 100% quetignois !



Jumelage avec Eli Diarra

« Conforter les projets de coopération »

Récemment élu Maire de Koulikoro, ville jumelle malienne, Eli Diarra est particulièrement sensible à la coopération durable et solidaire produite par le jumelage tripartite avec lequel il s'investit depuis de très nombreuses années au sein du comité local.

A l'occasion de la venue d'une délégation quetignoise conduite par le Maire de Quetigny Rémi Détang, il a réaffirmé sa volonté de poursuivre les actions concrètes de solidarité et de développement au bénéfice de la population malienne.

Quels sont vos liens avec le jumelage coopération ?

« J'ai un lien très fort avec le comité de jumelage depuis sa création en 1986. Tout jeune, j'ai vécu sa mise en place et cela fait 30 ans que je suis membre du comité de Koulikoro. Au-delà des projets de coopération, les échanges amicaux entre nos populations sont très importants. Je suis venu à Quetigny à deux reprises : en 1996 et en 2016 pour participer aux cérémonies du 30^e anniversaire qui a été pour moi l'occasion de revoir beaucoup d'amis français ».



Quel regard portez-vous sur les actions du jumelage depuis maintenant 30 ans notamment au bénéfice de la population malienne ?

« L'action du jumelage en faveur de la population malienne a été très bénéfique. De multiples projets ont permis les constructions de salles de classes ainsi que de petites structures de santé ou de maternités. Beaucoup d'actions de développement ont été engagées et cofinancées par les 3 villes qui vont dans le sens de l'amélioration des conditions de vie de la population de Koulikoro. Je citerai la maison du jumelage, la bibliothèque, les projets de micros-crédits pour des projets femmes ou des actions de développement rural, des forages de puits ou encore la mise en place récente de la collecte et du traitement des déchets à Koulikoro. C'est une coopération qui doit perdurer et je mettrai tout en œuvre pour que l'aventure continue ».

Santé, éducation représentent les piliers du jumelage. Pensez-vous que les liens et les projets entre les 3 villes puissent être encore renforcés ?

« Oui absolument. Les projets entre les trois villes concernant la santé et l'éducation peuvent être améliorés



avec un suivi plus important du côté des maliens. Quetigny et Bous font beaucoup d'efforts pour réaliser des infrastructures. C'est pourquoi, il me paraît absolument nécessaire que les maliens prennent davantage leur part en assurant le suivi et l'entretien de ces bâtiments au profit de notre population. J'impulserai également une plus grande implication de notre comité dans les projets en associant toutes nos partenaires : élus, chefs de quartiers... A présent tout le monde doit participer et s'investir activement pour conforter la coopération sur le plan technique, financier et humain. Il faut savoir qu'en terme de développement et de projets, le jumelage est notre deuxième partenaire après l'Etat, ce qui nous permet de poser des actes concrets et visibles pour la population. A nous de jouer pleinement notre rôle pour conforter davantage les projets de coopération ». ✨

LES 4 SAISONS AU THÉÂTRE DES PRAIRIES

Une promenade pour vous **surprendre**



La Compagnie théâtrale l'Escalier et la Ville de Quetigny vous convient à un nouvel événement signé par «Les 4 saisons», dimanche 11 juin au départ du Théâtre des Prairies. Ni spectacle, ni concert, ni impro, ce rendez-vous adoptera une forme hybride adaptée à tous les publics à partir de 10 ans. La Compagnie des Guides assermentés, composée par Olivier Urbano, Andréa Guidotti et Michel Cortet, vous invitera à les suivre à 15h ou à 17h, à travers une déambulation estivale, à l'écoute attentive de vos sens... Ces sympathiques moments se poursuivront en toute convivialité autour d'un verre, en compagnie des comédiens. Départ à 15h ou à 17h en petit groupe, au tarif unique de 5€/pers. Réservation nécessaire auprès du service Culturel de la Ville au 03 80 48 28 43. ●

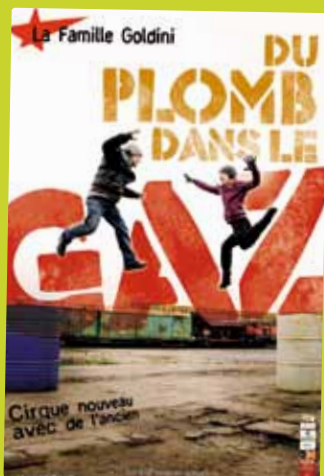
RENDEZ-VOUS FAMILLE

Du plomb dans le **GAZ**

Avec et contre l'autre, Priscilla et Hugo Goldini forme la compagnie éponyme «Famille Goldini». Soudés, mais pas trop, complices, mais plein de malice, ils proposent un spectacle drôle et ébouriffant, aux inspirations de cabaret populaire. Ces as de l'acrobatie au sens aiguë du spectacle feront véritablement le show, mercredi 19 avril à 15h. Ce spectacle gratuit pour les enfants et les adultes se déroulera cette année sur la Plaine des Aiguisons, avec un repli possible à l'espace Mendès-France en fonction des conditions météorologiques, et sera suivi d'un goûter !

Spectacle co-organisé avec CirQ'ônflex dans le cadre du festival Prise de CirQ'2017.

Renseignements auprès du service Culturel au 03 80 48 28 43. ●



SPECIAL VACANCES

Jeux et lectures en plein air

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque et la ludothèque s'installent au Parc du Grand Chaignet. Ils vous feront découvrir des albums et des jeux dans le cadre verdoyant du parc, bien installé pour écouter des histoires et s'amuser.

Les vendredis 21 et 28 avril
de 15h30 à 17h30 - Gratuit -
Repli à la ludothèque en cas de pluie.

Renseignements auprès de la bibliothèque au 03 80 46 29 29. ●



L'atelier, d'écriture

Depuis la mise en place de cet atelier nouvelle formule, les participants ont cousu leurs histoires sur la base de documents, photographies ou objets. En 3 mois, avec les conseils de Claire Delbard de l'Atelier des Noyers, les idées ont éclos, les plumes dansé sur le papier à présent brodé de souvenirs. Ils lèveront le voile sur leur travail, intime ou plutôt décalé, **samedi 3 juin à 10h à la Bibliothèque**. Entrée libre et ouverte à tous.

Renseignements auprès de la Bibliothèque au 03 80 46 29 29. ●

En Quet'd'ailleurs

2^e édition

L'évènement a vu le jour en juin dernier, couplé avec l'anniversaire du Jumelage. Il est de retour en 2017 et s'annonce tout aussi convivial, rassembleur et festif. Pour cette 2^e édition, le lieu reste inchangé : la plaine Mendès-France (ou l'intérieur en fonction des conditions météorologiques) pourra à nouveau accueillir le festival En Quet'd'ailleurs.

Le final, explosif et dansant, sera assuré avec la venue exceptionnelle du groupe «La Mambanegra» (comprenez «mamba noir»: un des serpents les plus venimeux... Et oui, cela donne le ton !). Leur répertoire proposant une nouvelle approche de la salsa, résolument avant-garde, teinté de raggamuffin, funk et hip-hop, emportera tout sur son passage ! Avant même de se produire au fameux festival de musiques latines «Tempo latino», connu de tous les passionnés de danse salsa, et entre 2 dates européennes, ils seront en Côte-d'Or, à Quetigny, pour un concert sur-vitaminé le soir du 21 juin. Une occasion unique d'assister à leur concert-show endiablé.

Une déclinaison d'animations sur 3 jours

Qui dit festival, dit déclinaison d'animations et de moments musicaux. Dès le lundi 19 juin, à 20h, un concert est programmé à l'église Saint Martin. Trois chorales se succèderont, interprétant des thèmes variés. Il s'agit de la chorale adultes de l'École Municipale de Musique, de Danse et des Arts de Quetigny, la chorale «Z'est» (chorale d'entreprise d'Orange) et la chorale «CHUchotis». Mardi 20 juin, la Bibliothèque municipale vous concocte une projection-débat sur le thème des couples mixtes de cultures différentes. Les festivités du mercredi, avant le concert de la Mambanegra, débiteront par des initiations et jeux extraordinaires en accès libre. Un conte africain dansé vous invitera au voyage. Il sera ensuite temps de débiter la soirée sur les accents méditerranéens de la jeune chanteuse sarde Lou Di Franco. Établie en Côte-d'Or, elle chantera en français ses mélodies pop comme le très récent opus «Dans le désert» issu de l'album «Le Goût des autres». La Ville de Quetigny planche encore sur d'autres surprises pendant le bouclage de ce magazine. Vous pourrez les découvrir bientôt, dans le programme qui sera disponible en juin auprès de la Mairie et sur quetigny.fr ●



A l'affiche



- 🕒 **Bibli'o comme 3 pommes**, rendez-vous des moins de 3 ans, chaque premier mercredis du mois (3 mai et 7 juin) à 10h à la Bibliothèque.
- 🕒 **Atelier «Les applications pour smartphone»**, samedi 6 mai à 10h à l'EPN / Bibliothèque.
- 🕒 **«Ecriture d'après photos»**, les samedis 6 et 27 mai et 3 juin (restitution) à 10h à la Bibliothèque.
- 🕒 **Animations & jeux numériques** pour les 8-12 ans les mercredis 17 mai et 14 juin à l'EPN / Bibliothèque.
- 🕒 **Temps d'échange «Du web dans mon café»** samedis 20 mai et 17 juin à l'EPN / Bibliothèque.
- 🕒 **Projection du court-métrage «The Time before»** par le lycée agricole, lundi 29 mai à 20h, salle Méliès du Cinéma Cap vert (06 66 32 22 67).
- 🕒 **Atelier «Les services de musique en ligne»**, samedi 3 juin à 10h à l'EPN / Bibliothèque.

Bien gérer, c'est maîtriser son sujet !

En matière de gestion budgétaire, il y a au moins deux écoles : Les communes qui gèrent leurs finances « au fil de l'eau », faisant supporter de manière hasardeuse les écarts et les déficits par des augmentations de taxes ou bien des investissements en berne et des services déficients, au détriment des habitants.

Et puis il y a les communes qui prévoient, anticipent, pensent leur programme municipal en fonction des besoins des habitants et des capacités budgétaires. C'est notre cas à Quetigny.

Cela fait des années que nous travaillons pour maîtriser nos dépenses malgré les aléas comme la baisse importante des dotations de l'Etat. Aujourd'hui, cela nous permet d'envisager les investissements très lourds à venir – le projet cœur de ville, la construction d'un nouvel équipement petite enfance et d'un nouvel équipement culturel... - avec davantage de sérénité.

Le maintien d'une pression fiscale juste et équilibrée répond à cette volonté : la hausse des taux de 1% votée cette année respecte parfaitement notre engagement pris en 2014 devant les électeurs.

En ce qui concerne les frais de personnel, de nombreuses communes font le choix « d'externaliser » certains services aux habitants en faisant appel aux entreprises privées... Cela permet de diminuer de manière artificielle ce que l'on appelle la masse salariale dans le budget... mais ce n'est qu'un simple transfert de charges. A Quetigny, nous conservons le choix d'effectuer la grande majorité des services et tâches « en régie », c'est-à-dire directement par du personnel municipal. Cela permet à la fois de développer des compétences, de l'efficacité, de la réactivité et de l'emploi local.

Les élus de la majorité municipale

Insécurité à Quetigny : la mascarade de la municipalité

Le 15 mars dernier, la municipalité a organisé une réunion sur l'insécurité, intitulée « qui fait quoi ? ».

Traduisez « comment justifier ce qu'on ne fait pas ? »

Face aux remontées des habitants, à nos alertes successives et aux articles de presse, la majorité socialiste a tenté vainement de justifier son inaction. Retranché derrière l'intervention d'un sociologue (payé combien ?), ils ont continué à marteler que « tout va bien à Quetigny », qu'ils « ne peuvent rien faire dans ce domaine »...

Un discours angélique, bien éloigné de la réalité du terrain !

Mais quand on lit dans la presse que le Maire demande aux habitants de surveiller les caméras qui sont dégradées, on se dit qu'on a encore du chemin à parcourir...

Nous refusons cette fatalité !

Nous demandons la mise en place de solutions qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres villes :

- Un équipage de policiers municipaux de nuit. La délinquance ne

s'arrête pas à 17h00.

- L'installation de vidéo-surveillance, avec opérateur, mutualisé avec le Grand Dijon pour limiter le coût.

- L'adhésion au réseau « voisins vigilants » qui a fait ses preuves dans de nombreuses villes.

La majorité va nous expliquer que c'est impossible, qu'ils n'ont pas les moyens, que ce n'est pas sa compétence.

Mais avec 200 salariés à temps plein (157 pour Chevigny, de taille équivalente), ce n'est pas impossible, il s'agit d'avoir la volonté politique !

C'est par idéologie que le Maire refuse ces mesures de bon sens. Nous ne lâcherons pas !

Damien Thieuleux, Sébastien Kencker, Dominique Sergent, Marie Grenier, Didier Simoncini. Groupe « Agir pour Quetigny »

Non aux expulsions !

La Préfète de la Côte d'Or

1/ refuse tout renouvellement de séjour aux mères africaines d'enfants français, salariées et intégrées depuis 5 ans et plus (3 cas à Quetigny avec 5 enfants scolarisés),

2/ multiplie les OQTF⁽¹⁾ qui font d'elles des « sans » : papiers, travail... d'où la précarité depuis 2 ans pour ces familles courageuses.

3/ La trêve hivernale finit ce 31 mars : les baux locatifs mènent des expulsions locatives une fois de plus en hausse.

Nos valeurs ? Celles, humanistes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989

et celles, citoyennes, républicaines et solidaires refondées en 1944 par la Résistance.

OUVRONS LES YEUX

Ces dérives, ne viennent-elles pas de l'économie ultralibérale incontrôlée ?

Ce totalitarisme faiseur de chômage massif, n'est-il pas voulu

par une seule droite, que la fausse « gauche » a rallié ? Et ce chaos economico-politique n'attise-t-il pas l'extrême-droite ?

Où mène ce dogme ? Casse sociale, exclusion, contrôle des esprits par la propagande, apathie, racisme banalisé, tracasseries administratives... L'état d'urgence est là !

Citoyens pourvus de mémoire, engagés, nous disons NON à ce gâchis humain,

OUI à la politique solidaire de L'HUMAIN D'ABORD !

Le 9 mars, le Collectif citoyen contre les expulsions⁽²⁾ a organisé une belle soirée de soutien pour que les 3 familles quétignaises retrouvent un avenir décent. Appelée par 7 organisations et 61 signataires, elle a réuni 100 personnes.

L'ACTION CONTINUE !

(1) Obligation de quitter le territoire français

(2) Constitué en avril 2016 à Quetigny - contact : 03 80 46 34 18. Voir Vivre à Quetigny juin 2016

Gauche Alternative de QUETIGNY



LE GUICHET UNIQUE DE L'EST DIJONNAIS

est une structure officielle décidée par l'Etat (contrat de ville) voulue et gérée par notre ville.

ACCUEIL : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
22, avenue du Château - Quetigny
☎ 03.80.48.41.00. E-mail : guichet-quetigny@quetigny.fr

CCAS : SERVICE SOCIAL MUNICIPAL ET PÔLE SENIORS

03.80.48.41.20

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) regroupe le Service Social Municipal et le Pôle seniors. Aides légales et facultatives (bourse sport et culture, jardin familial, insertions socio-professionnelles...) suivant le quotient familial.

Accueil secrétariat :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Permanence du travailleur social (60 ans et +) :
Chaque lundi et mardi de 9h à 11h30.

POINT RELAIS MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION ET SERVICE AGIR POUR L'EMPLOI

03.80.48.41.10

Ce service municipal est ouvert à tous, demandeurs d'emploi, personnes à la recherche d'informations, de formation, employeurs en recherche de salariés...

Accueil secrétariat :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Présence du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) uniquement sur prescription.

Mission locale :
Accueil des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire du lundi au vendredi sur rendez-vous.

PERMANENCES DES INSTITUTIONS

CSF Information Consommation

Chaque 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 9h30 à 11h30.

CLES 21 (Compter, Lire, Ecrire, Savoir) Lutte contre l'illettrisme

Chaque 4^e mardi du mois de 9h à 11h30 (sur rendez-vous).

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Accueil téléphonique au 3646. Mise à jour de carte Vitale possible sur borne CPAM. Dépôt courrier dans boîte aux lettres relevée les lundi, mercredi et vendredi avant 14h (sauf jours fériés).

CIDFF 21 (droit des femmes et familles)

Sur rendez-vous au 03 80 48 90 28. Permanences téléphoniques :
- lundi de 13h à 14h (Conventions collectives des assistants maternels).
- vendredi de 13h à 14h (Droits de la famille).

Solidarité femmes

4^e jeudi du mois de 9h à 11h30 (sur rendez-vous).

Conciliateur de justice / Cité judiciaire

Sur rendez-vous lundi, jeudi de 14h30 à 16h30.

EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)

Soutien / conseils aux créateurs d'entreprise et d'association. Sur rendez-vous.

Permanence des avocats

Chaque 1^{er} vendredi du mois de 9h à 12h. Uniquement sur rendez-vous.

LES SERVICES DU CONSEIL GENERAL 03.80.63.27.20

Accueil Solidarité Familles de l'Est Dijonnais

Pour les familles avec enfants mineurs à charge et personnes de moins de 60 ans.
Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Assistantes sociales Sur rendez-vous.

Protection Maternelle Infantile

Pour les femmes enceintes et celles ayant des enfants de moins de 6 ans.
Chaque mardi de 14h à 17h sur rendez-vous.

Permanence Puéricultrice

Chaque jeudi de 14h à 16h30 sans rendez-vous.

ANTENNE DE GESTION DE LA CAF

Accueil téléphonique pour tous les allocataires de 8h30 à 16h30.

☎ 0 810 25 21 10

Borne CAF à Château Services
Attestation, suivi du dossier et des paiements, simulation des droits APL.

Attention, la borne est momentanément en maintenance





LES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE...



Jean-Marie Vallet
1^{er} adjoint délégué au patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique.



Catherine Gozzi
2^e adjointe déléguée à la solidarité.



Moulay Jellal
3^e adjoint délégué à l'action éducative et au jumelage-coopération.



Isabelle Pasteur
4^e adjointe déléguée aux finances et au développement économique



Mario Luchin
5^e adjoint délégué à l'accessibilité et à la prévention des risques.



Odile Lours
6^e adjointe déléguée aux sports et à la vie associative



Philippe Schmitt
7^e adjoint délégué au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire.



Sandrine Mutin
8^e adjointe déléguée à l'action culturelle



Valentin Gnahourou
conseiller municipal délégué à l'engagement citoyen et à la démocratie participative.



Patricia Bonneau
Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et à la petite enfance.



Saïd Bennis
Conseiller municipal délégué au contrat de ville.

Les habitants ont la possibilité de rencontrer un adjoint au Maire de permanence **chaque samedi à la Mairie de 10h30 à 12h.**

Si vous avez un problème particulier, si vous souhaitez évoquer certains sujets, vous avez la possibilité de dialoguer avec un élu sans rendez-vous. Si vous désirez une réponse précise à une question technique, il est souhaitable d'écrire préalablement afin d'expliquer exactement la question ou le problème que vous soulevez.

**Mairie de Quetigny
Permanence des Adjoints
Place Théodore-Monod
21800 Quetigny**

MEDECINS DE GARDE

Pour contacter un médecin de garde, appeler votre médecin qui vous orientera vers le service de garde en soirée et pour le week-end.

**N'OUBLIEZ PAS :
LE MEDECIN DE PREMIER
SECOURS EST VOTRE
MEDECIN GENERALISTE
OU UN GENERALISTE DE
GARDE. LE 15 EST RESERVE
AUX URGENCES VITALES.**

Collecte des encombrants QUELQUES RAPPELS UTILES



Mise en place par les services du Grand Dijon, la collecte des encombrants (meubles, matelas, mobilier...) s'orga-

nise de deux façons selon votre type d'habitat. Pour les usagers résidant dans une habitation individuelle ou petit immeuble, les collectes s'organisent sur rendez-vous depuis le numéro vert 0 800 12 12 11 ou depuis le site internet « trionsnosdechets-dijon.fr ».

Pour les usagers résidant dans les ensembles d'habitat dense, un calendrier de collecte est établi chaque année et leur est communiqué par les syndicats ou bailleurs sociaux. Pour des raisons évidentes de sécurité et de qualité pay-sagère de la ville, il est rappelé que les encombrants doivent être déposés seulement la veille de la date de passage de collecte. Trop souvent, on constate des dépôts anarchiques qui nuisent à la propreté de la ville et impactent l'organisation de travail des employés municipaux qui ne relèvent pas de cette mission. Les secteurs d'habitat dense à Quetigny sont situés avenues de Bourgogne, du Château, du Cromois, boulevard des Herbues, cours Sully, places centrale Roger-Rémond, Albert-Camus, rues de la Veuglotte, de l'Espace, de Quetignerot, des Aiguisons, des Huches, du Midi, du Pré Bourgeot, Pasteur, Ronde, Saint Fiacre.

Prestations et aides sociales

UN SIMULATEUR EN LIGNE POUR EVALUER VOS DROITS



Minima sociaux, prestations familiales, aides au logement... Savez-vous que vous pouvez utiliser le simulateur « mes-aides.gouv.fr » pour évaluer anonymement et de façon simple vos droits aux principales prestations et aides sociales ? Pas moins de 24 aides sont répertoriées comme le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), la prime d'activité, la couverture maladie universelle (CMU) ou encore l'aide personnalisée au logement (APL). Qu'elles soient nationales ou locales, ce simulateur permet de donner une indication sur le montant auquel chacun est éligible et facilite les démarches administratives auprès des administrations.



HORAIRES DÉCHETTERIE

Bld de la Croix Saint-Martin
☎ 03.80.71.03.13.

Horaires d'été du 2 mai au 31 octobre

Du lundi au vendredi de 9h à 13h
et de 14h à 19h. Le samedi de 9h
à 19h, le dimanche de 9h à 12h.



Attention :
Changement en mai.
Accueil de loisirs aux Huches

**La déchetterie est ouverte
7 jours sur 7.** (sauf le 1^{er} janvier,
1^{er} mai et 25 décembre) Elle est
réservée aux particuliers. **Son
accès est gratuit.** Un agent vous
accueille, contrôle les apports et
vous oriente sur le site.

A la déchetterie, JE DÉPOSE :

déchets verts, papiers cartons
pliés, verre d'emballage (bou-
teilles, pots, bocaux), ferraille,
pneumatiques, textiles, bois,
plastique, déchets d'équipements
électriques et électroniques, am-
poules basse consommation, huile
moteur, filtre à huile, déchets dif-
fus spécifiques (acides, solvants,
vernis...), huiles de friture, huiles
de vidange, batteries de véhicule
léger, incinérables tout venant,
gravats / inertes, placoplâtre

Mais JE NE DÉPOSE PAS :

ordures ménagères, déchets
d'activités industrielles, artisa-
nales et commerciales, déchets
putrescibles (sauf déchets verts),
amiante, déchets explosifs et
radioactifs, bouteilles de gaz,
extincteurs, déchets anatomiques
et infectieux, médicaments.



HOTEL DE VILLE

Place Théodore-Monod
21800 Quetigny

Accueil du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
le samedi de 9h à 12h.

☎ 03.80.48.28.30

Fax : 03.80.48.28.31

Courriel : mairie@quetigny.fr

Accueil de Loisirs des Cèdres Activités périscolaires

Accueil secrétariat les lundi, mardi
et vendredi de 9h à 11h et de 15h à
17h30, le mercredi de 9h à 11h et de
16h30 à 18h et le jeudi de 15h à 17h30.
(fermé le jeudi matin)

☎ 03.80.46.24.52

Bibliothèque Municipale

Fermée le lundi. mardi de 16h à
18h30, mercredi de 13h30 à 18h30,
jeudi de 16h30 à 18h30, ven-
dredi de 15h30 à 19h, samedi de
10h à 16h30. Modification d'horaires
pendant les vacances scolaires.

☎ 03.80.46.29.29

Château Services

Accueil du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

☎ 03.80.48.41.00

Centre de Facturation Unique

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 13h30 à 17h30 (mercredi jusqu'à
16h30). Fermé les mardi et jeudi matin.

☎ 03.80.48.28.63

Multi accueil petite enfance

2 mois ½ à 4 ans

Unité avec repas : du lundi au ven-
dredi de 7h30 à 18h30

Unité sans repas : du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h et de 13h45 à 18h30.

☎ 03.80.46.24.47

Ecole Municipale de Musique, de Danse et des Arts

Espace Léo-Ferré

47 bis rue des Vergers

Lundi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à
17h45, mercredi de 13h30 à 17h15,
mardi, jeudi et vendredi
de 14h à 17h30.

☎ 03.80.71.97.80.

Service Jeunesse et Citoyenneté

Espace Pierre-Desproges

3, rue de l'Espace à Quetigny
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de
14h à 19h. Le samedi de 14h à 17h.

☎ 03.80.48.29.96

Point Relais Maison de l'Emploi et de la Formation

Ouverture du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h ☎

03.80.48.41.10

Police Municipale

Accueil secrétariat
du lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 14h à 17h30. ☎ 03.80.48.28.40

Relais

Assistantes Maternelles

Permanences le jeudi de 14h à
18h30, les lundi, mardi, mercredi,
vendredi sur rendez-vous

☎ 03.80.46.70.76

Service Culturel

Accueil secrétariat du lundi au
vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à
17h30, le samedi de 9h à 12h.

☎ 03.80.48.28.43

Service Sports Vie associative

Accueil secrétariat du lundi au ven-
dredi de 11h à 12h et de 13h30 à
17h30, le samedi de 9h à 12h.

☎ 03.80.48.28.50

Service Social

Accueil du lundi au vendredi de 9h à
12h et de 14h à 17h

☎ 03.80.48.41.20

Services Techniques

Accueil secrétariat du lundi au ven-
dredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

☎ 03.80.48.28.60

URGENCES

SAMU : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie : 17

Gendarmerie de Quetigny

1 Allée des Jardins, bureaux ouverts
du lundi au samedi de 8h à 12h et de
14h à 18h. Le dimanche de 9h à 12h
et de 15h à 18h

☎ 03.80.46.33.36

(permanences téléphoniques 24/24)

SOS 21 Visites et urgences médicales

☎ 03.80.78.68.68.

Prenez de la hauteur pour vos séminaires* d'entreprises avec « la Colline »



A Quetigny

Salles modulables

Bar cuisine

Projection et sono

Parking

Renseignements et réservations

Mairie de Quetigny
Courriel: sva@quetigny.fr
www.quetigny.fr

☎ 03.80.48.28.50



- . Salon
- . Cocktail
- . Conférence
- . Formation
- . Fête
d'entreprise
- . Rencontre
professionnelle

la colline
SALLE FESTIVE ET DE SÉMINAIRES

